



LA DIRECTRICE GENERALE

VU le code général de la Fonction Publique,

VU le décret 2016-1705 du 12 décembre 2016, portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du 5 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves du concours interne de recrutement pour l'accès au corps des agents de maîtrise de la fonction publique hospitalière,

Considérant la publication sur le site de la Place de l'emploi Public en date du 1^{er} août 2024 ainsi que l'ouverture du concours interne sur titres d'Agent de Maîtrise, sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 02 septembre 2024, en vue de pourvoir **2 postes** dans la spécialité « Sécurité Incendie »,

DECIDE

ARTICLE 1^o : Le concours interne sur titres d'Agent de Maîtrise spécialité « Sécurité Incendie » organisé par le CHU de Montpellier en vue de pourvoir 2 postes, se déroulera les :

- Mercredi 08 janvier 2025, admissibilité (étude des dossiers)
- Mercredi 05 février 2025, admission (épreuves écrites suivi de l'audition)

ARTICLE 2^o : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier, le 04 octobre 2024

P/ La Directrice Générale,

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines
et de la Formation,



Camille CONAN